
Charte JauneCongo

Les associés fondateurs dirigeants de Jaune Congo qui sont à titre exhaustif :

- Antoine Pingoud
- Marie-Hélène Pingoud Brasey

Prenant en compte leur volonté de créer une entreprise ayant des valeurs bien définies,

Conscients que les valeurs sont personnelles et non universelles,

Souhaitant personnifier leur entreprise avec leurs valeurs communes,

Souhaitant que ces principes influent sur tous leurs collaborateurs et partenaires,

Décident que:

- La présente charte a pour but de clarifier les valeurs fondamentales de JauneCongo. Elle ne pourra pas être fondamentalement modifiée, mais pourra être ajustée/spécifiée tous les ans lors de la réunion stratégique des associés fondateurs dirigeants ;
- Tout nouvel associé doit y adhérer ;
- Les valeurs sont définies comme les vertus qui doivent inspirer tous les membres de l'entreprise ;
- Les principes sont définis comme l'expression de ces valeurs ;
- Les valeurs et les principes ne peuvent pas être contestés excepté par les associés fondateurs dirigeants ;
- Les règlements d'ordre suivent scrupuleusement ces principes. Ils peuvent être adaptés/modifiés par l'assemblée générale chaque entreprise.

Il est ainsi arrêté :

Valeurs

- Respect de la personne et de la nature ;
- Pragmatisme ;
- Honnêteté ;
- Solidarité.

Principes

- Tous les employés, collaborateurs, partenaires et client sont respectés dans leur intégrité physique et morale (coutume, mœurs, religion, traditions) ;
- Tous les employés de l'entreprise sont traités équitablement : salaire au-dessus du prix du marché, avantages sociaux, évaluation du travail et possibilités d'évolution professionnelle et de formation. De plus, à terme une part des actions de chaque entreprise est détenue par les employés ;
- Les clients sont le centre de tous les intérêts et priorités de l'entreprise. La qualité, le contrôle et le suivi des biens et services produits visent l'excellence ;
- Toutes les activités de l'entreprise est effectuée dans le but d'une utilisation durable des ressources naturelles ;
- Les ressources humaines et naturelles de l'entreprise sont disponibles localement dans leur grande majorité ;
- Les clients de l'entreprises sont majoritairement présents localement ;
- La taille de l'entreprise reste modeste (< 100 employés) ;
- L'entreprise fonctionne avec efficacité : l'administration est au service des opérations ;
- L'entreprise fonctionne avec effectivité : les résultats sont aux centres des préoccupations ;
- L'entreprise fonctionne avec efficience : les coûts sont gérés de façon rationnelle ;
- L'entreprise et ses employés accorderont une importance particulière à la valeur de la parole donnée et à la transparence: ce qui est dit est fait et ce qui est fait est dit ;
- L'entreprise fera preuve de transparence dans la conduite de ses affaires : mise en place d'une grille des salaires, processus de prise de décision connu des employés ;
- L'entreprise et ses employés sont solidaires les uns des autres dans tous les aspects de leurs relations.

La charte est lue et ré-approuvée lors de chaque réunion annuelle stratégique.

Kinshasa le 21 décembre 2019

Marie-Hélène Pingoud Brasey



Antoine Pingoud

